



Présentation du bilan pédagogique par les enseignants

Votre établissement a participé au dispositif Collège au cinéma pour l'année 2021-2022. Cette participation implique la réalisation annuelle d'un bilan pédagogique **qui conditionne la candidature de votre établissement en 2022-2023.**

Ce bilan fera **la synthèse des apports pédagogiques pour l'ensemble des classes participantes** en précisant, par exemple : les apports en termes d'initiation à une culture cinématographique, le travail en interdisciplinarité, les compétences travaillées, les productions réalisées par les élèves, les partenariats développés, etc.

n. b. : la présentation du bilan n'excèdera pas 2 pages. Elle sera jointe, en format pdf, dans le formulaire d'inscription sur la plateforme seine-et-marne.fr (rubrique téléservices)